



Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLO 41

ID : 033-213300700-20220412-202222-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt et un, le Douze avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Magali LAPARIDIE, Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/22_Subventions

Attribution de la subvention allouée au Collège de Lacanau à partir de l'année 2022

Monsieur le maire,

RAPPELLE au Conseil municipal que d'une part, cette association enregistre de nombreuses adhésions pour des enfants issus de la commune de Brach et d'autre part, notre commune ne disposant pas d'infrastructure pouvant accueillir des disciplines sportives aussi diversifiées.

CONSIDERANT que cette association donne la possibilité aux enfants de Brach de pratiquer une ou plusieurs activités sportives encadrées par des professeurs tous diplômés d'état et qu'elle a bien entendu des objectifs sportifs mais également éducatifs et sociaux.

Il convient que la commune de Brach s'engage à apporter une aide financière sous la forme d'une subvention à hauteur de 500€ à partir de l'année 2022.

Cette année le Collège de Lacanau nous a informé qu'il y avait 56 élèves de Brach inscrits.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
Ayant entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLOW 42

ID : 033-213300700-20220412-202222-DE

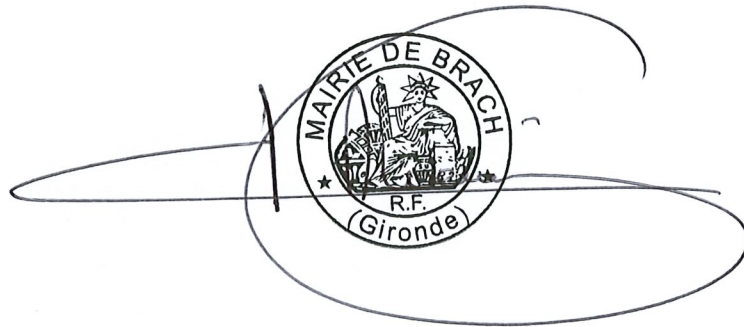
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ATTRIBUER une subvention à hauteur de 500€ à partir de l'année 2022

D'INSCRIRE la dépense au budget principal à partir de l'année 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97
